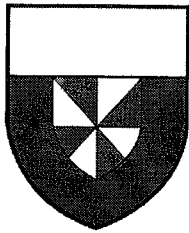


CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 14 décembre 2021

Président : Auberson Thierry

Excusés : Bagnoud Florence – Bourquin Nathalie – Decotignie Emma – Hofstetter David – Kassimidis Evi – Mettraux Madeline – Venturelli Claudio – Viredaz Sylvain

Absents : --

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation d'une nouvelle conseillère pour l'Avenir social et écologique (AS2E) en remplacement de M. Eric Meier, démissionnaire.
- 6) Préavis 03/2021b « Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements et autres engagements pour la législature 2021-2026 ».
- 7) Préavis 04/2021b « Budget 2022 ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

▪ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président rend hommage Mme Madeleine Python, décédée à l'âge de 78 ans ; elle était une figure du village, la première femme élue à la municipalité et épouse de M. Bernard Python, ancien conseiller communal.

Le bureau a fonctionné le dimanche 28 novembre dernier pour procéder au dépouillement des votations ; le Président communique les résultats pour la commune et indique que le taux de participation était de 65.89 %.

Les prochains scrutins sont prévus pour le 13 février 2022 et le 20 mars 2022 il y aura l'élection au Grand Conseil et le 1^{er} tour au conseil d'Etat. Le Président signale que l'horaire d'ouverture du bureau de vote les jours de scrutin sera modifié pour ouvrir de 10 heures à 11 heures, ceci pour harmoniser l'ensemble des communes vaudoises.

Les activités du président sont les suivantes :

- Journée du martelage le 15 octobre 2021.
- Le 6 novembre pour l'exercice final du SDIS La Mère.
- Le 8 novembre 2021 pour la soirée d'accueil des nouveaux habitants qui a eu un énorme succès.
- Le 9 novembre 2021 pour participer à la séance constitution de la Commission de gestion.
- Le 16 novembre 2021 pour participer à une séance de la Commission des finances, Il remercie les futurs présidents des commissions concernées de ne pas oublier d'inviter le futur président en début d'année pour participer aux séances constitutives conformément au Règlement communal.
- Le 13 novembre 2021 à la visite annuel du Préfet.

Le Président annonce les dates des séances pour le Conseil communal pour l'année 2022.

3) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, signale :

- que lors de la dernière séance du Conseil il avait signalé que le fonds d'encouragement pour les entreprises n'avait pas rencontré l'enjouement escompté ; finalement ce fonds est actuellement épuisé ;
- que le programme de législature de 2021-2026 sera distribué en fin de séance.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale :

- que la bibliothèque scolaire jeunesse n'a plus depuis le début de l'année de bibliothécaire officiel-le, une remplaçante est actuellement en poste ; une personne fixe n'a pas encore été trouvée les exigences pour ce poste étant élevées. La remplaçante restera en poste jusqu'à ce que ce poste puisse être attribué ;
- que les travaux pour la construction du bâtiment scolaire DLV6 avancent bien, le toit a été posé, les fenêtres sont en cours de montage ; pour l'instant aucun retard important n'est à signaler ;
- que la salle de rythmique du bâtiment DLV5 est devenue un frigo car le chauffage a dû être arrêté à la suite d'une fuite du chauffage au sol ; l'endroit de la fuite a été trouvé et maintenant la réparation pourra avoir lieu.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, signale que la compagnie du chemin du LEB a constitué un conseil des communes du Leb dont les membres seront des représentants de toutes les communes qui sont traversées par la voie ; une séance de constitution a eu lieu le 13 octobre dernier. Ce conseil se réunira en moyenne quatre fois par année sur des thèmes en relation avec les activités du LEB. Elle a été désignée par la commune pour représenter Cheseaux.

Mme Liliane Annen, Municipale, aborde la problématique de l'eau potable distribuée par la commune de Lausanne, ceci notamment pour certains quartiers où l'eau sort des conduites d'une couleur brunâtre. Comme la satisfaction des habitants est importante pour la Municipalité, des contacts ont été pris avec la commune de Lausanne pour entendre les actions qui vont être prises. La ville de Lausanne a pris des mesures pour remédier au problème, des analyses ont été faites le 21 et 22 octobre à 4 endroits de la commune, les échantillons prélevés et analysés démontrent que les valeurs maximales se montent en 62.5 microgrammes par litre ce qui est en-dessous de la norme autorisée par le Département de l'intérieur (DINT). Ces paramètres de fer élevé sont gênants car l'eau ne sort pas très propre du robinet mais ne présente aucun danger pour la santé.

Un questionnaire a été envoyé à 213 propriétaires de notre commune portant sur les inconvénients de ce problème, 122 usagers ont répondu et 22 propriétaires ont demandé de venir sur place pour faire une purge à grande vitesse ; cette intervention sera financée par le service des eaux de la ville de Lausanne. Cette enquête est toujours en cours et des informations supplémentaires seront données par la suite.

4) Informations régionales

M. Eric Michel signale que la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) a été invitée à la séance des commissions de développement régionale du Nord lausannois qui s'est tenue le 9 novembre dernier à Romanel. Cette séance était organisée par le bureau technique du SDNL (Schéma directeur du nord lausannois) et avait pour but d'informer les conseillers communaux présents des activités du SDNL. Ont participé à cette rencontre Mmes Veronica Sanchis Saugy, Livia Zaugg, Madeline Mettraux et lui-même. Il s'agit d'une structure active dans la planification intercommunale dont le but est d'assurer un aménagement du territoire cohérent, partagé et durable du Nord lausannois. Elle travaille sur un territoire comprenant 12 communes partenaires, dont le Mont-sur-Lausanne, Cheseaux, Bretigny-sur-Morrens, Boussens, Cugy, Froideville, Jouxteins-Mézrey, Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel et Sullens. Pour rappel, les thèmes de travail du SDNL sont principalement l'urbanisation et la mobilité, mais également la préservation de l'environnement, du paysage et de l'agriculture.

5) Assermentation de Mme Monique Pralong pour l'AS2E

L'Avenir social et écologique (AS2E) propose en remplacement de M. Eric Meier démissionnaire, Mme Monique Pralong.

Mme Monique Pralong indique habiter le quartier de Champ-Pamont depuis 1988, être retraitée, maman d'une fille qui habite à Neuchâtel, grand-maman de deux petits-enfants et être bénévole à la ludothèque.

Le Président procède à son assermentation.

6) Préavis 03/2021b « Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements et autres engagements pour la législature 2021-2026 ».

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances (Cofin) de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent

- d'amender :
 - le point 1 des conclusions du préavis en ramenant le plafond d'emprunts de CHF 45'000'000.00 à CHF 35'000'000.00 ;
- d'accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 :
 - la compétence de déterminer le choix du moment et les modalités d'emprunt pour chaque autorisation d'emprunter accordée par le Conseil communal, dans la limite fixée pour le plafond d'emprunt (comptes 921 à 923) à CHF 35'000'000.00, et de donner décharge à la commission de son mandat ;
 - une limite du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 6'000'000.00 ;
- de donner décharge à la Cofin pour le mandat qui lui a été confié.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie la Cofin pour son rapport complet et clair. Il précise que ce n'est pas une planification d'endettement, il s'agit d'un cadre légal de surveillance cantonal pour éviter le surendettement des communes. Un tableau remis par le Canton a été rempli, lequel tient compte de la marge d'autofinancement, de la dette mais pas des liquidités. Après des échanges avec la Cofin il a été décidé que les liquidités devraient être incluses dans la balance, ce qui peut limiter le plafond d'endettement. Finalement il y a un tableau qui permet de tenir compte des liquidités ce que la Municipalité n'avait pas connaissance lors de la préparation du préavis. La Municipalité conseille d'adopter l'amendement qui fait suite à la prise en compte des liquidités.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **L'amendement est accepté à la grande majorité moins une abstention.**
- **Le préavis 03/2021b tel qu'amendé est accepté à la majorité moins une abstention.**

7) Préavis 04/2021b « budget 2022 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le budget de fonctionnement 2022 lequel fait état de dépenses pour un montant de CHF 20'445'650.00, de revenus pour un montant de CHF 20'445'650.00, soit sans excédent de charges et de donner décharge à la Cofin de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale, ensuite discussion sur les articles, discussion finale et ensuite vote du préavis.

M. Etienne Fleury, Syndic, précise que le boursier, M. Christian Franco, est présent pour répondre aux éventuelles questions. Le rapport de la Cofin est complet, en gros les charges augmentent par rapport au budget 2021, ceci notamment à la rubrique des ressources humaines ; en effet au sein de l'administration un manque de ressources se faire sentir et de ce fait pour 2022 un renfort en personnel est demandé. Le budget proposé est un compromis pour tenir compte de la crise Covid. Le budget est équilibré avec une marge d'autofinancement aux alentours de 2 millions. C'est un budget prudent et cohérent par rapport à la situation actuelle.

Le Président passe à la lecture compte par compte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 04/2021b est accepté à la majorité.**

8) Divers et propositions individuelles

Mme Viviane Jomini intervient au sujet de la désaffectation partielle au cimetière des tombes creusées avant 1990 qui est prévue en 2022. Cette décision est conforme au Règlement cantonal qui autorise la désaffectation 25 après la dernière inhumation d'un corps dans une tombe. Cela n'est pas la raison de son intervention ; cette dernière porte sur le « pourquoi », alors que la surface du cimetière a presque doublé durant la législature précédente, il est choisi de faire de la place. Place il y a, plus de la moitié du cimetière est encore inoccupée. Lorsque le crédit pour l'agrandissement du cimetière a été voté, une des raisons invoquées était pour ne pas avoir besoin de détruire les tombes existantes. Plusieurs beaux arbres avaient été coupés à ce moment-là car ils pleuraient sur les tombes et les tachaient. Ce sont ces tombes qui vont être enlevées aujourd'hui cinq ans après. Bien sûr, si les familles lisent la Feuille des avis officiel, elles sauront qu'elles pourront reprendre les pierres et les ossements si elles en font la demande avant le 22 mai 2022. Mais ce sujet est trop intime pour qu'il suffise de dire qu'on suit le règlement, donc on a le droit de le faire. Parfois si on peut faire autrement et que le règlement le permet c'est bien aussi. Une personne très proche d'elle a perdu son père quand lui est ses sœurs étaient mineurs. A ce moment-là sa mère n'avait pas pensé à prendre une concession il y avait d'autres urgences. Plus de 40 ans après même si cela ne se voit pas quand on se promène dans le cimetière d'Echallens, une visite de cette tombe à une grande importance dans les moments clés de la vie de cette famille. Elle imagine qu'il en va de même pour les familles de Cheseaux même s'il y a plus de 25 ans de cela.

Mme Liliane Annen, Municipale, comprend l'intervention de Mme Viviane Jomini, et confirme qu'il y a effectivement encore beaucoup de place. La plupart des tombes concernées ne sont plus entretenues et certaines s'affaissent de plus en plus, il y a même des arbres qui poussent dessus. Notre règlement sur les inhumations et sur le cimetière prévoit effectivement que les tombes à la ligne ont une durée de 30 ans non renouvelable, seules les concessions peuvent être renouvelées par tranches de 10 ans. La partie proposée à la désaffectation remonte à plus de 30 ans, la première en 1974. De plus, il faut garder de la place au cimetière car il est envisagé dans le futur de faire un 2^{ème} columbarium, ceci pour tenir compte du changement des habitudes, le premier columbarium est bien utilisé par les familles. Il faudra également prévoir un 2^{ème} jardin du souvenir, raison pour laquelle la commune se doit de procéder à cette désaffectation.

Mme Naïcha Kähr souhaiterait avoir un retour sur l'enquête concernant la place de jeu de la gare.

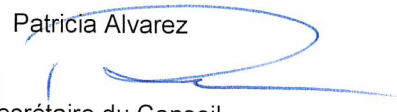
Mme Martine Lob, Municipale, indique avoir reçu 69 questionnaires en retour avec pleins d'idées et de suggestions. Une offre a été demandée à une société qui fait les jeux et qui les posent ainsi que les sols. La Municipalité est dans l'attente de cette offre pour faire avancer le projet.

Mme Catherine Prudhomme espère que pour le projet de la place de jeux, un entretien est prévu avec l'offre. Pour revenir sur le sujet de l'eau elle signale que dans son immeuble l'eau était brune, le service de l'eau a purgé plusieurs fois les conduites, à savoir que seul le premier est gratuit. Au final le problème provenait des conduites de l'immeuble. C'est un ensemble de problématiques ; mais aujourd'hui le problème est souvent lié aux conduites des bâtiments.

Mme Liliane Annen, Municipale, confirme les propos de Mme Catherine Prudhomme, toutefois avant de dire que c'est tous les immeubles qui sont concernés il est bon de procéder par étape. Il est vrai qu'à l'époque les canalisations posées étaient en fer sans protection à l'intérieur, avec l'eau du Léman qui est beaucoup moins calcaire cela dissout les dépôts, cela les nettoie, et le fer sort dans les robinets, aujourd'hui ce type de tuyau n'existe plus. Il faut encore attendre le résultat de l'enquête de la commune de Lausanne avant de prendre d'autres mesures.


Thierry Auberson
Président du Conseil




Patricia Alvarez
Secrétaire du Conseil

*Séance levée à 21.35
Cheseaux, le 18 décembre 2021*

Prochaines séances :
Mardi 15 mars 2022
Mardi 17 mai 2022
Mardi 21 juin 2022
Mardi 4 octobre 2022
Mardi 8 novembre 2022
Mardi 13 décembre 2022